



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022 A 20H

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël NAUDIN.

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Evelyne GAUTIER, Jacky CORMIER, Mary VOISIN Adjoints, Romain BARRAULT, Didier BUTTIEU, Laurence DANTAN, Florence DEPUICHAFFRAY, Philippe DESIRE, Jacqueline ESTIVAL, Florence GAUTHIER, Nelly GUILLABEAU, Maud LAMBERT, Charlotte LOISEAU, Sylvie PITOU, Mathieu REDOUIN, Alain RICHET formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Joseph D'ORSO, Julien PALIN, Michel PERDEREAU.

Madame Mary VOISIN a été élue secrétaire.

Délibération n° 2022 – 70 :

Budget Assainissement : prêt pour le financement des travaux

Pour financer les travaux de mise en séparatif, le conseil réalise un prêt de 150 000 € sur 10 ans avec un taux de 2,9 % auprès du Crédit Mutuel.

Délibération n ° 2022 –71 :

Rue du Séchard : enfouissement des réseaux

Le Sidelc va réaliser l'enfouissement des réseaux électriques sur la rue du Séchard. Il est proposé de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux Télécom pour un coût de 79 000 € à la charge de la commune. La Société Orange ne prend aucun frais à sa charge, le conseil municipal décide donc de ne pas engager les travaux de téléphone.

Délibération n ° 2022 – 72 :

Bâtiments communaux : contrat de téléphonie

Le conseil municipal retient l'offre de la société Unify Télécom de Saint Jean Le Blanc qui assurera la gestion de la téléphonie de la commune comprenant les abonnements de ligne, les mobiles, la fibre, la fourniture et la programmation des appareils. Le coût mensuel est de 603 € TTC.

Délibération n ° 2022 – 73 :

Dotation de solidarité rurale 2023 : demande de subvention

Le département reconduit en 2023 l'aide au titre de la Dotation de Solidarité Rurale. Le conseil municipal décide de réaliser

- des travaux de voirie pour les communes déléguées de Baigneaux et Beauvilliers,
- Des travaux de sécurisation du trottoir Grande Rue pour la commune déléguée de Oucques,
- Le ravalement du mur du cimetière pour la commune déléguée de Ste Gemmes.

Délibération n ° 2022 – 74 :

Syndicat de vidéo-protection : modification des statuts

Le conseil municipal valide l'extension du périmètre du syndicat avec l'ajout des communes de Bracieux, Chaumont sur Loire, Fontaines en Sologne, La Chapelle Vendômoise, Millançay, Mont-près-Chambord, St Georges sur Cher et Villebarou.

Délibération n° 2022 – 75 :

Subvention à l'amicale des pompiers

La municipalité n'organisant pas de repas dansant à l'occasion de la fête de la Ste Barbe, il est décidé de verser une subvention de 660 € à l'Amicale des Pompiers de Oucques.

Délibération n° 2022 – 76 :

Participation du CSO Tennis au financement de l'éclairage

Le CSO tennis participera à hauteur de 6 500 € pour l'installation de l'éclairage aux terrains de tennis.

Délibération n° 2022 – 77 :

Indemnité des élus : modification de la répartition

Monsieur Jacky Cormier n'étant plus conseiller délégué, son indemnité sera répartie entre Mary Voisin (Adjoint), Florence Depuichaffray et Julien Palin (conseillers délégués).

Délibération n° 2022 – 78 :

Personnel communal : prestation sociale complémentaire

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat santé mis en place par le Centre de Gestion et participe à hauteur de 15 € mensuel par agent proratisé au temps de travail.

Délibération n° 2022 – 79 :

Personnel communal : carte cadeau

Le conseil municipal décide d'offrir des cartes cadeau aux agents communaux pour la fin d'année.

Délibération n° 2022 – 80 :

Taxe d'aménagement : réforme avec reversement à l'EPCI

Le conseil municipal valide le reversement de 1% de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Val de Loire sauf pour les zones d'activités où la taxe est reversée à 100 %.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 30 Novembre 2022

Le Maire,

Joël SAUDIÉ



Mairie d'Oucques

5 rue de la Salle – OUCQUES - 41290 OUCQUES LA NOUVELLE

Tél : 02 54 23 11 00 – contact@oucqueslanouvelle.fr